

29

Commission permanente
Séance du 12 février 2024



Rapporteur : Mme ROUX

48964

40 - Ressources humaines

Convention de financement d'une étude de faisabilité sur la création d'une école des métiers territoriaux

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Les collectivités d'Ille-et-Vilaine sont confrontées depuis plusieurs années à une crise du recrutement. De nombreux métiers sont en tension dans les domaines techniques, de la restauration collective, de la santé et de l'informatique notamment, communs aux collectivités et au secteur privé. Les enjeux sont encore plus cruciaux sur les métiers supports de l'administration territoriale tels que la gestion des ressources humaines et la comptabilité.

Le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place différentes actions pour attirer et préparer des candidats aux postes des collectivités : représentation de la fonction publique territoriale à de nombreux événements locaux dédiés à l'orientation des demandeurs d'emploi (de l'ordre de 80 par an), création d'une marque employeur collective DEN.bzh (avec les 3 autres centres de gestion bretons) et développement de partenariats avec des organismes de formations. Malgré ces multiples dispositifs progressivement créés depuis 1995, le nombre de stagiaires se révèle insuffisant à combler les besoins des collectivités.

Face à cette situation structurelle, le Conseil d'administration du Centre de gestion, constitué de représentants de toutes les strates de collectivités dont le Département, souhaite expérimenter une « démarche de branche professionnelle » à l'image des mobilisations collectives des entreprises de travaux publics ou de la métallurgie. Dans cette logique solidaire, les élus ont décidé d'étudier les conditions de faisabilité d'une « école des métiers territoriaux » adaptée aux enjeux actuels dans un cadre départemental et de faire appel à un cabinet de conseil.

Dans cette perspective, il est proposé aux grandes collectivités d'Ille-et-Vilaine d'intégrer le comité de pilotage d'une étude de préfiguration de nouveaux dispositifs.

La collectivité départementale, elle-même en pleine réflexion sur son attractivité, s'est portée volontaire pour participer à ces travaux.

Cette collaboration fait l'objet d'une convention présentée en annexe qui a pour objet de :

- déterminer le rôle des parties dans la mise en œuvre de l'étude de préfiguration d'une école des métiers territoriaux entre le Centre de gestion et les grandes collectivités ;
- définir les modalités de participation financière à la suite de la sollicitation du cabinet de conseil Sémaphore missionné sur cette démarche.

Le montant de l'étude s'élève à 45 952 euros. Le Centre de gestion finance environ 50 % de l'étude au titre des collectivités affiliées. Une participation forfaitaire par strate démographique est sollicitée auprès des grandes collectivités. Le montant de la contribution du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève ainsi à 6 000 euros.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, relative au financement d'une étude de faisabilité sur la création d'une école des métiers territoriaux, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme ROUSSET, Mme ROUX

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242074

Pour extrait conforme